

### **L'initiative innovante en une phrase et 5 mots clés**

La ville de Suresnes a mobilisé l'ensemble de ses services afin de concevoir et mettre en œuvre un plan de 71 actions visant à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une priorité de toutes ses politiques publiques locales.

Egalité, Transversalité, Globalité, Mobilisation, Citoyenneté

### **Le besoin**

L'égalité entre les femmes et les hommes n'est atteinte ni dans la sphère professionnelle : rémunération, accès aux postes à responsabilité, mixité des métiers ; ni dans la sphère privée : prise en charge des tâches domestiques et parentales, exposition aux violences, fréquence de la précarité économique, accès aux loisirs...

Par les compétences qu'elles exercent, les communes peuvent influencer de manière déterminante sur ces différents domaines.

### **Les objectifs**

Inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de toutes les politiques publiques de la commune

Diffuser, au sein des services de la Ville et auprès de la population, une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes

### **La description de l'initiative**

Volonté politique de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une priorité des politiques publiques, en s'appuyant sur la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, à laquelle la Ville a adhéré en 2011.

Un diagnostic détaillé de la situation à Suresnes a permis de mettre à jour les domaines dans lesquels les inégalités demeurent importantes. Cette phase de diagnostic s'est révélée absolument déterminante pour la suite du projet, à plusieurs titres :

Les entretiens en tête-à-tête ont permis de sensibiliser l'ensemble des acteurs à ce projet, en répondant de vive voix aux réticences et aux objections (notamment l'argument erroné souvent avancé par les agents territoriaux, selon lequel ils sont tenus à une stricte neutralité et n'ont donc pas à prendre en compte le sexe des administrés)

Le diagnostic a permis de mettre à jour de manière objective et non réfutable un certain nombre d'inégalités persistantes,

Il a permis de dégager les chantiers « prioritaires »

La phase de diagnostic a fait entrer dans les mentalités et les pratiques, la nécessité de produire des données « sexuées ».

Un Comité de pilotage a décidé de la mise en place de 6 groupes de travail, chargés de proposer des actions pour répondre aux problématiques mises à jour par le diagnostic.

Ces groupes de travail ont débouché sur un plan de 55 actions, approuvé par le Comité de pilotage, présidé par M. le Maire, puis adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal en mars 2012. Cf – Délibération avec le plan d'actions.

La mise en œuvre des actions a débuté en 2012. Le plan a été évalué et complété en septembre 2013 et en mars 2015. Il compte désormais 71 actions.

L'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels de la Ville (associations de jeunesse, commissariat, PMI, EDAS, ASE...) ont été mobilisés pour participer à la définition et à la mise en œuvre des actions.

Les bénéficiaires de ces actions sont l'ensemble de la population suresnoise - même si une attention particulière est portée aux familles monoparentales - ainsi que les agents de la ville.

### **Les moyens humains et financiers**

Les moyens humains :

1/2 ETP est consacré à la coordination du plan d'actions ; 1/2 ETP est consacré à la politique de prévention et de prise en charge des violences faites aux femmes ; 1 ETP est consacré à la mise en œuvre du volet « Ressources Humaines » du plan.

Il est impossible de comptabiliser le temps consacré par les agents des nombreux services qui collaborent, chacun dans leur domaine, à la mise en œuvre du plan d'actions.

Le moyens financiers (2014) : 14 182 € de prestations de service

Ce montant ne rend pas compte de toutes les actions menées, certaines étant imputées sur le fonctionnement de chaque service.

### **Le bilan de l'initiative innovante**

Parmi les actions du plan, dans différents domaines de compétences de la commune :

dans les marchés « entretien de locaux » et « article 30 », avant 2012, les femmes représentaient 2,5% des bénéficiaires du dispositif ; en 2014, 52%.

la 1/2 part supplémentaire dans le calcul du quotient familial a bénéficié à 401 familles monoparentales en 2014 et à 339 en 2013, diminuant les coûts de restauration scolaire, ateliers, accueil de loisirs, conservatoire de musique, école d'arts plastiques...

la priorité d'admission en crèche pour les enfants dont les mères sont en situation de précarité ou d'insertion professionnelle : 31 enfants en 2013 et 22 en 2014.

les aides municipales aux jeunes de 18 à 25 ans : en 2010, 76% des bénéficiaires pour le BAFA et 65% pour le permis de conduire étaient des garçons. Depuis, filles et garçons bénéficient des aides à proportion du nombre de leurs candidatures.

l'inscription du critère de mixité et de développement du sport féminin pour l'attribution des subventions municipales aux clubs sportifs : 38% de licenciées en 2014 contre 35% en 2013 ; section féminine de football en 2013 ; section féminine de rugby en 2014.

En 2013, la première évaluation du plan d'actions mettait à jour que 67 % des actions du plan avaient été réalisées en 2012, 24% des actions du plan étaient en cours de réalisation en 2013, 9% des actions n'avaient pas encore été réalisées.

En 2015, la deuxième évaluation du plan d'actions mettait à jour que : 78% des 60 actions du plan actualisé ont été réalisées en 2014, 4% des actions sont en cours de réalisation en 2015 ; 18% n'ont pas été réalisées. 11 nouvelles actions ont été adoptées portant le total à 71.

#### **Contact :**

Laure Pascal-Dranesas, chef de service « Vie citoyenne et Accès au Droit »

Tél. : 01 41 18 15 40

courriel : [lpascal@ville-suresnes.fr](mailto:lpascal@ville-suresnes.fr)